

Dans la Vendée des brigands veulent abattre l'arbre de la Liberté, des jeunes filles à force de prières et de larmes, les en empêchent.



Univer Gourache de Lesueur, Musée Carnavalet, Paris. Légende : « Dans la Vendée, des brigands veulent abattre l'arbre de la liberté. Des jeunes filles à force de prières et de larmes, les en empêchent ».

Dans la Vendée des brigands veulent abattre l'arbre de la Liberté, des jeunes filles à force de prières et de larmes, les en empêchent.

UNIVERSITÉ / SOCIÉTÉS
BRETAGNE / TEMPS
LOIRE / TERRITOIRES



THÈSE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITÉ RENNES 2
COMUE UNIVERSITÉ BRETAGNE LOIRE

ÉCOLE DOCTORALE N° 604
Sociétés, Temps, Territoires
Spécialité : Histoire

Par

Solenn MABO

Les citoyennes, les contre-révolutionnaires et les autres

Participations, engagements et rapports de genre
dans la Révolution française en Bretagne

Thèse présentée et soutenue à Rennes, le 18 novembre 2019
Unité de recherche : Tempora

H I S T O I R E

Citoyennes ou rebelles

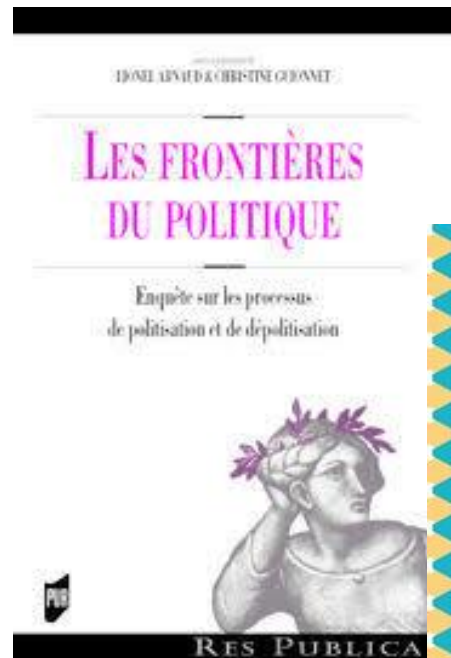
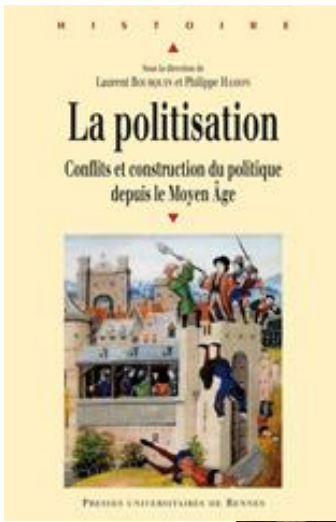
Des Bretonnes dans la Révolution française

Solenn Mabo
Préface de Dominique Godineau



PUR

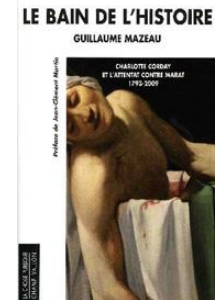
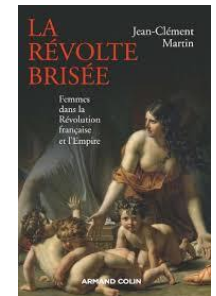
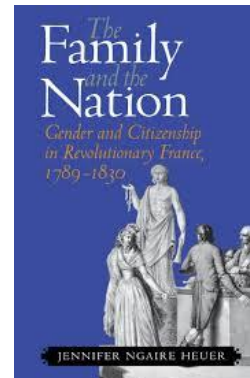
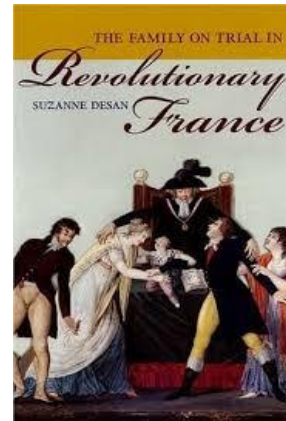
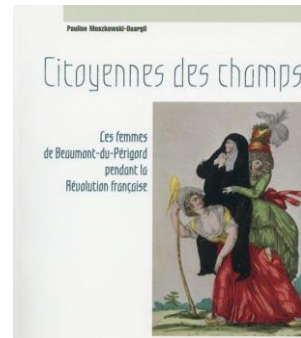
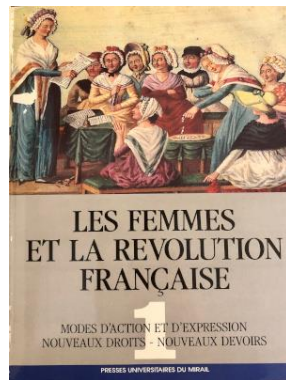
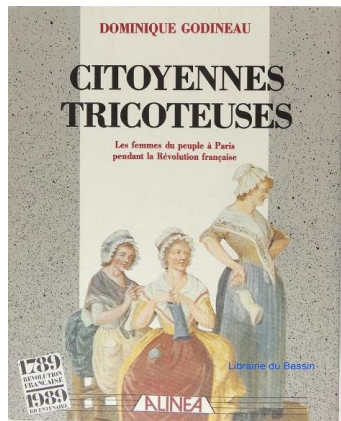
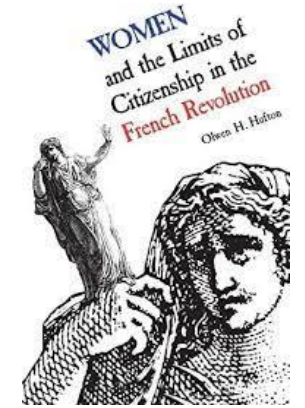
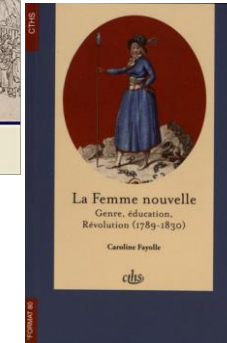
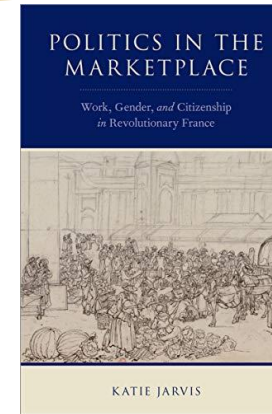
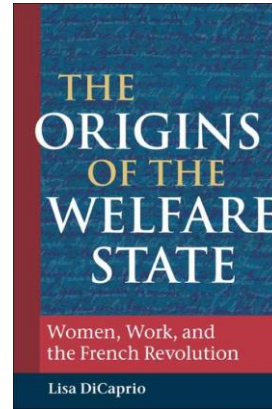
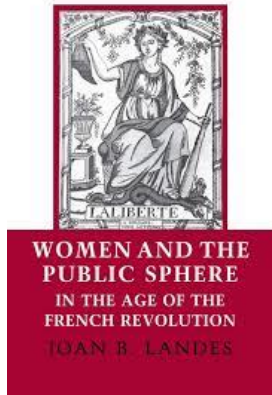
Universit Gouache de Lesueur, Musée Carnavalet, Paris. Légende : « Dans la Vendée, des brigands veulent abattre l'arbre de la liberté. Des jeunes filles à force de prières et de larmes, les en empêchent ».



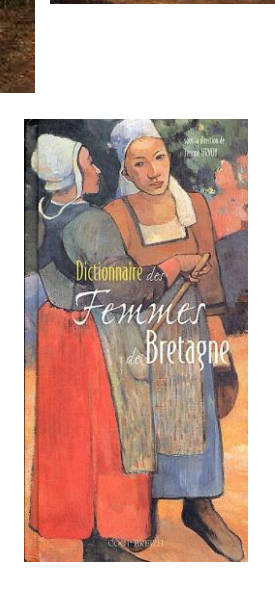
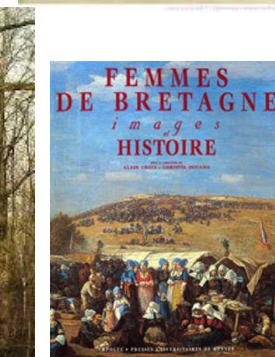
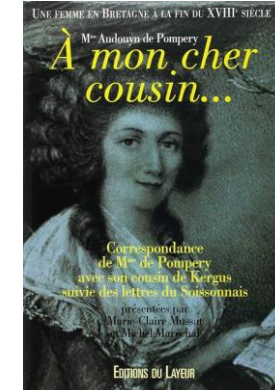
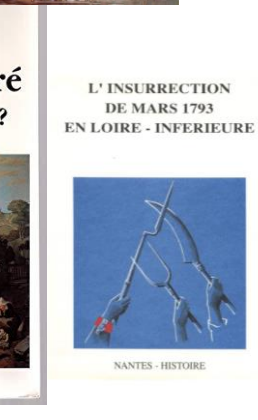
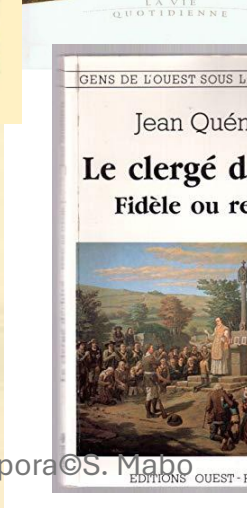
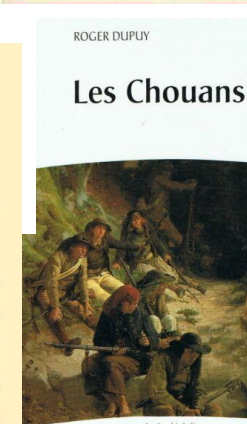
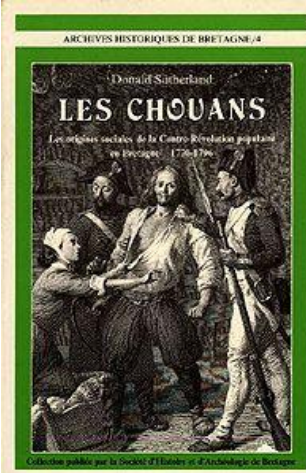
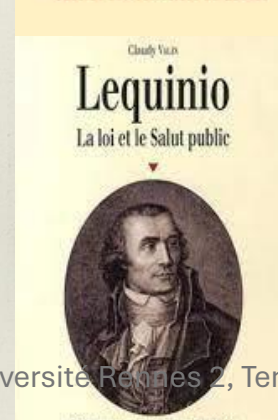
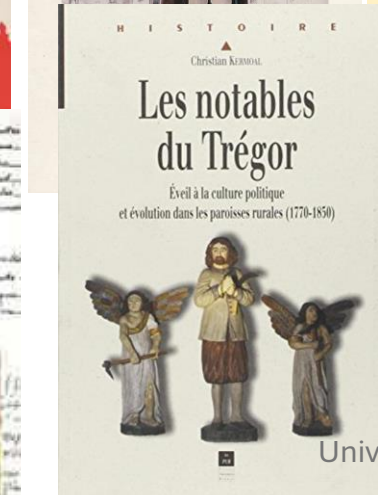
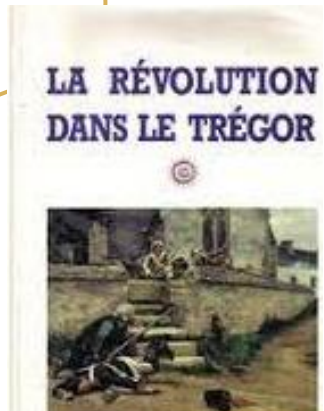
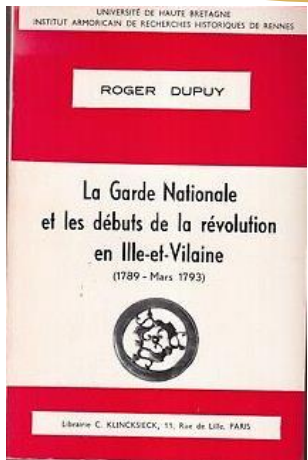
« aux marges du politique » ; « citoyennes-limite » ; « politique informelle » ; frontières de l'engagement, interventions de « basse intensité » ...

De quels engagements et de quelles conceptions du politique est-il question ?

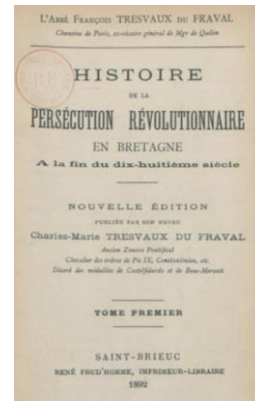
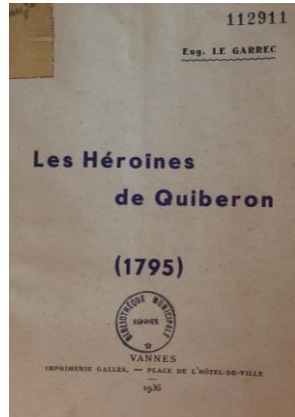
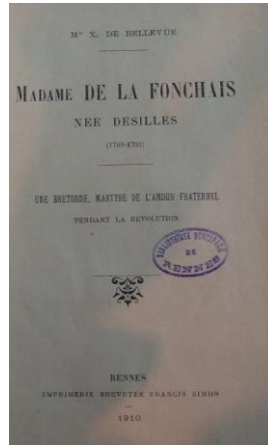
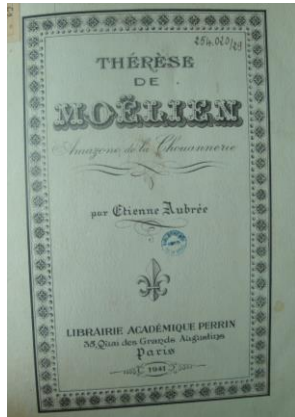
Les citoyennes et leur position dans la cité : l'entrée privilégiée par l'historiographie du genre en Révolution



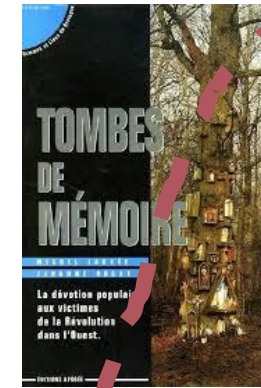
Les chouans et les « bleus de Bretagne » : où sont les femmes ?



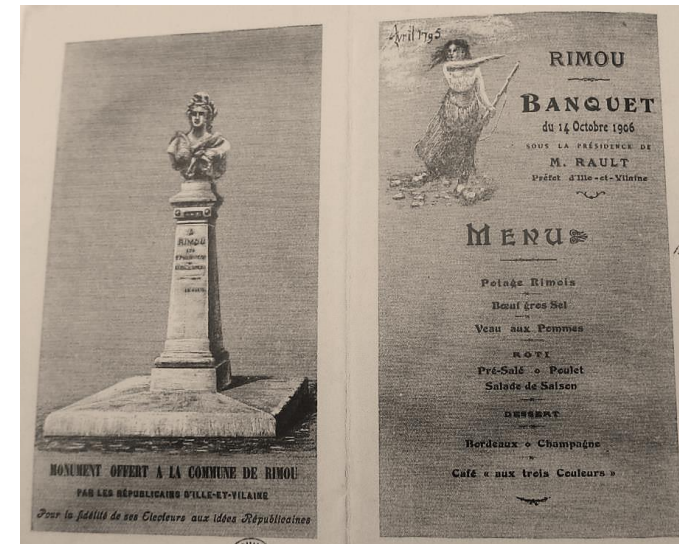
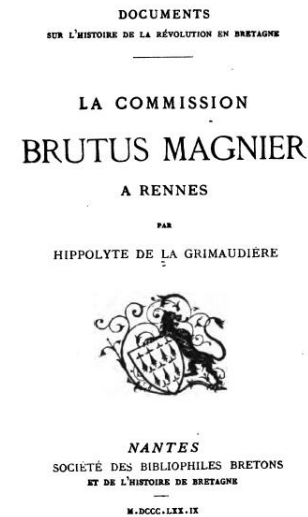
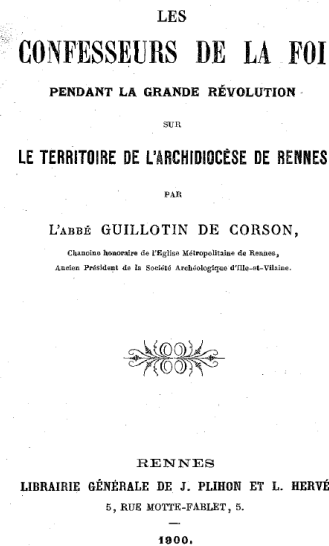
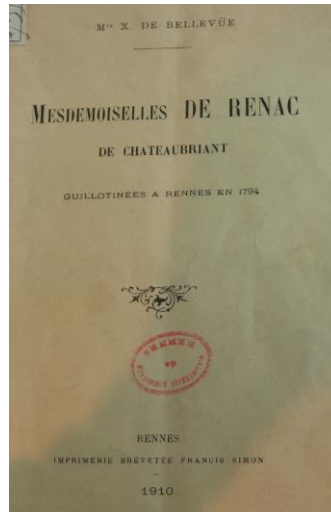
La mémoire effacée des citoyennes révolutionnaires



La Guerche, Le chêne à la Vierge



Le Teillay, « la tombe à la fille » : Marie Martin, dite Sainte-Pataude, « martyre bleue »



Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 FI 1507, Menu du banquet républicain, Rimou, le 14 octobre 1906 (date erronée d'avril 1795), où figure Marie Collin.

Bretonnes & citoyennes révolutionnaires : oxymore ou angle mort ?



Alexandre Guillemin, *La dernière prière*, 1844; Musée des Beaux-Arts de Brest



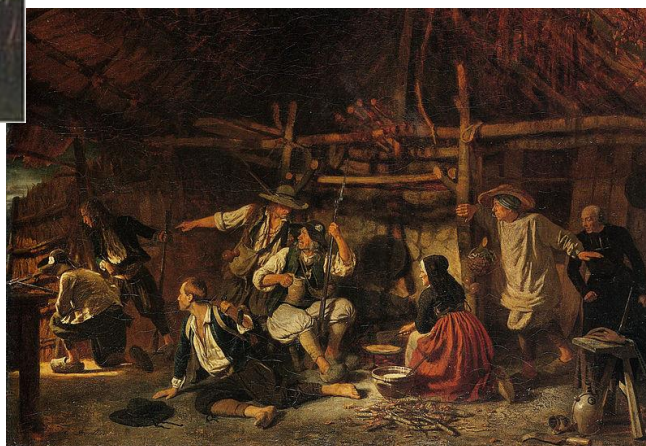
Théophile Busnel, *Le roi de Bignan*, 1905, Presbytère de Bignan (Morbihan).



R. De Couesnon, *Les fusillés de Vannes*, 1895, château-musée de la ville de Dinan



Jules Girardet, *Les Révoltés de Fouesnant ramenés à Quimper par la Garde nationale en 1792*, vers 1886-1887, Musée des beaux-arts de Quimper



Charles Fortin, *Chouans*, vers 1853. Musée des Beaux-Arts de Lille, Université Rennes 2, Tempora©S. Mabo



Alexandre Guillemin, *Aide aux blessés d'une sœur de la Charité*, v. 1865, Walters Art Museum, Baltimore (USA)



Marie-Angélique Brulon née Duchemin (1772-1859), Paris, Musée de l'Armée.



Georges Gaston Théodore Mélingue, *Le départ de la Tour d'Auvergne*, 1895, Musée des Beaux-Arts de Quimper



François Valentin, *Mademoiselle du Haffond en déesse de la Raison*, 1794



Jean Sorieul, *Combats de Quiberon*, 1850, Musée d'Art et d'histoire de Cholet

5 entrées en 8 chapitres

Entrer en Révolution : une expérience tangible pour les Bretonnes ? (prologue + ch.1)

Quelles pratiques politiques pour les citoyennes des clubs ? Quelle citoyenneté ? (Ch2-3 & 4)

Citoyennes loin des clubs : quels terrains, quelles mobilisations, quelle citoyenneté » ? (Ch. 5)

« Fanatiques » contre-révolutionnaires ? rapports de genre dans les luttes religieuses (ch. 6 et 7)

Chouannes ? Engagements féminins dans les luttes armées de la Contre-Révolution (Ch. 8)

Prologue – Bretonnes ? Régler la focale

Ch. 1 – 1788-1789 : l'expérience d'une nouvelle donne ?

Ch. 2 – Débusquer les citoyennes

Ch.3 – Citoyennes par gestes : patriotes, révolutionnaires, militantes ?

Ch. 4 – Se faire entendre : voix patriotes, voix subversives ?

Ch. 5 – Loin des clubs, citoyennes par les marges

Ch. 6 – La fabrique de « la fanatique »

Ch. 7 – Fidèles en résistance, paroissiennes en politique

Ch. 8 – Sur la piste des chouannes

1/ Entrer en Révolution : une expérience tangible pour les Bretonnes ?

2/ Quelles pratiques politiques pour les citoyennes des clubs?

L'enquête sur les révoltes de 1788-1789 et sur les doléances : des résultats « décevants » ?

Principales Sources

- ⇒ **Papiers de l'intendant et des subdélégués**
- ⇒ **Procédures judiciaires (sénéchaussées et Parlement) : émeutes de subsistance, « journées des Bricoles »**
- ⇒ **Imprimés divers sur les mobilisations pro-parlementaires de 1788**
- ⇒ **Cahiers des charges des paroisses de l'année 1788**
- ⇒ **Doléances du printemps 1789**

Arrêtés et
Protestations des Dames
des Nobles de
Rennes

Les Dames de la noblesse
de Rennes, étant assemblées
dans leur chambre de
délibération, la doyenne et
présidente s'est levée, et
après trois révérences respectueuses,
a donné lecture d'un écrit
contenant l'arrêté de la
troisième classe des Femmes
de Rennes, dans lequel elle
s'est arrêtée protester contre
toutes les entreprises que
voudroient tenter envers elle,
les gens de guerre qui se
sont rendus en Bretagne
aux ordres du comte de

ADIV, C 4941 (Commission intermédiaire des
États de Bretagne)

ARRÊTÉ
ET PROTESTATION

Des Dames de la Noblesse de Rennes

SÉANCE du 30 Juin 1788.

LES Dames de la Noblesse de
Rennes, étant assemblées dans
leur Chambre de délibération, la
Doyenne & Présidente s'est levée,
& après trois révérences respec-
tueuses, a donné lecture d'un Écrit
contenant l'arrêté de la troisième
Classe des Femmes de Rennes, dans
lequel elles déclarent protester
contre toutes les entreprises que
voudroient tenter envers elles les
Gens de guerre qui se sont rendus
en Bretagne aux ordres du Comte
de Thiard, pour disperser les Ma-

A 2

Champs Libres, fond ancien, 39 348

Université Rennes 2, Tempora©S. Mabo

Bretagne Ville de Guérande
Arrêtés
1788

ARRÊTÉ
DES DAMES
ET DEMOISELLES
DE LA VILLE DE GUÉRANDE,
EN BRETAGNE.

LES Dames & Demoiselles de Guérande,
en Bretagne, assemblées en Comité, où a pré-
sidé Madame de ***, une de Mesdames,
a dit :

MESDAMES;

NOUS sommes dans des temps de malheurs
& de troubles; tous les Corps de l'Etat se sont
empressés de donner des preuves non suspectes
de leur zèle & de leur dévouement au bien
public; les Dames de Rennes ont suivi cet
exemple de patriotisme; & par un Arrêté qui
les couvre de gloire, elles ont dévoué à l'hor-
reur publique & à leur indignation particulière,
tous les Citoyens qui, voulant élever leur for-

BnF, Lb39-6510



LES
CONCITOYENNES,

OU
ARRÊTÉ DES DAMES

Composant l'Ordre de la vraie Noblesse
de Brest en Bretagne, du Samedi 24
Janvier 1789.

NOUS soulagées, qui composons l'Ordre
de la Noblesse Bretonne, en la Ville de
Brest,
Considérant que dans la circonstance actuelle,
où le Tiers-Etat s'avise de faire partir des
Députés en Cour, pour porter aux pieds du
A 1

BnF, Lb39-1017

1/ Entrer en Révolution : une expérience tangible pour les Bretonnes ? (Ch. 1)

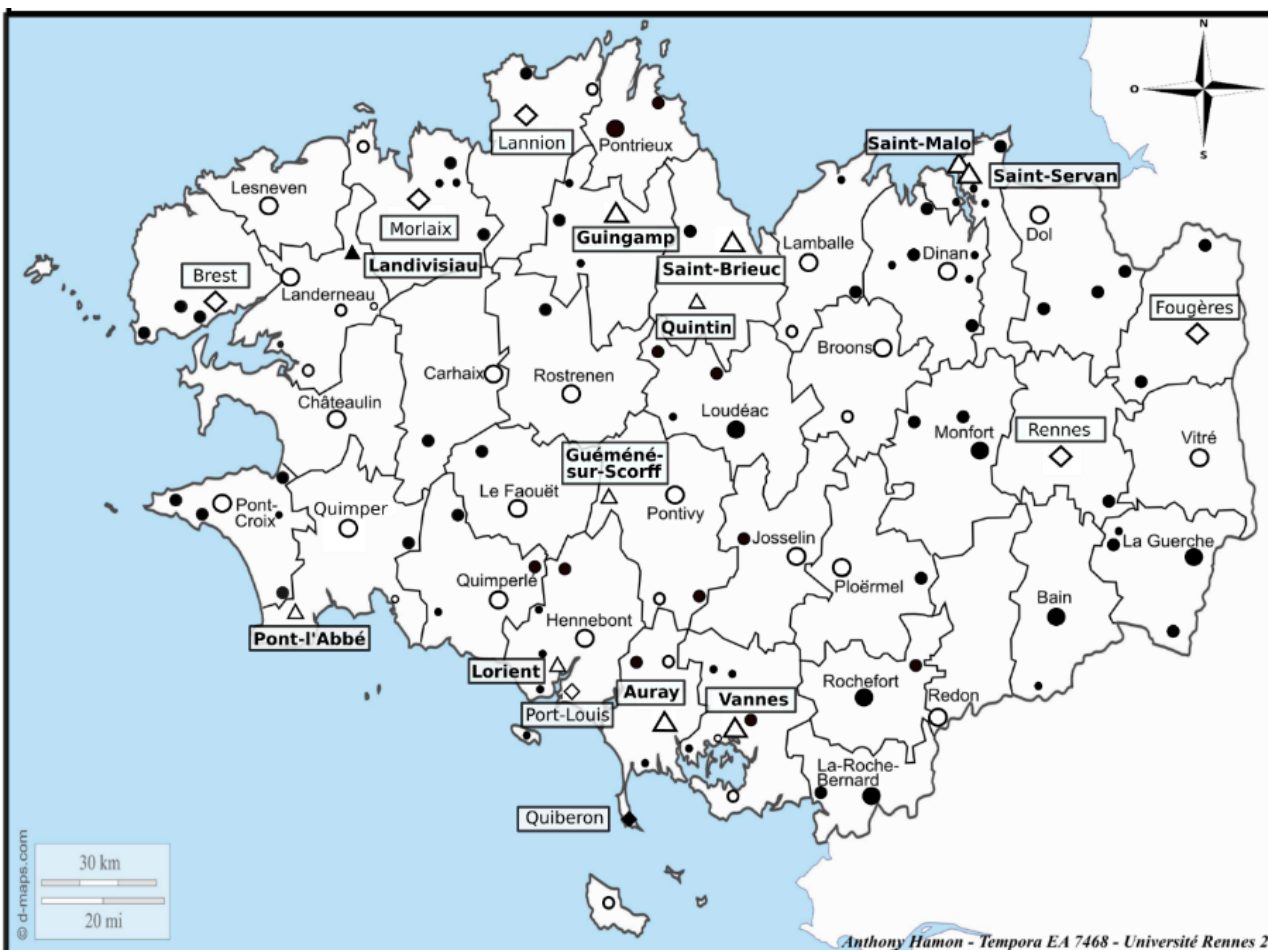
2/ Quelles pratiques politiques pour les citoyennes des clubs ? (ch. 2, 3 & 4)

3/ Citoyenneté loin des clubs : quels territoires, quelles mobilisations, quelles citoyennes ?

⇒ Coup de projecteur sur les **citoyennes mobilisées dans les clubs politiques**

Principales Sources

- ⇒ **Délibérations municipales**
- ⇒ **Presse locale** (*Journal hebdomadaire de la ville de Lorient* et le « *Journal des départements* »)
- ⇒ **Registres de 11 clubs** (tous ceux conservés) : Auray, Guémené-sur-Scorff, Guingamp, Landivisiau, Lorient, Pont-L'Abbé, Quintin, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Servan, Vannes.
- ⇒ **Archives parlementaires**
- ⇒ **Imprimés**, notamment *Les Jacobins de Lorient ou la Gigantojacobinomachie* poème anonyme, an III.



Date de création des sociétés

- 1789-1792
- 1793-An III

Statut administratif des localités

- Commune
- Chef-lieu canton
- Chef-lieu district

Visibilité des femmes dans les sociétés

- Absence d'information sur la participation des femmes
- Existence d'un registre de délibérations et participation des femmes attestée
- Participation des femmes attestée par des documents isolés

Nombre de « citoyennes des tribunes » dénomées dans les registres des 11 clubs bretons

- Auray** : 48 (une centaine de membres en l'an II)
- Guémené-sur-Scorff** : 11 (soixantaine de membres)
- Guingamp** : 64 (centaine de membres en l'an II)
- Landivisiau** : 11
- Lorient** : 49 (+ de 300 membres)
- Pont-L'Abbé** : 0 (30 à 100 membres)
- Quintin** : 9
- Saint-Brieuc** : 4
- Saint-Malo** : 51 (plus de 300 membres)
- Saint-Servan** : 10 (près de 300 membres en l'an II)
- Vannes** : 37 (+ de 200 membres)

Gestes ponctuels, paroles brèves : un périmètre d'action circonscrit dans les clubs masculins

« Nous gagnons vingt-cinq sols par jour dans le port dit la fille, nous y avons du pain, cela nous suffit, acceptez cette somme pour les infortunés, nous sommes trop heureuses de pouvoir contribuer à les secourir » La société applaudissant avec transport à cette conduite généreuse arrête qu'il en sera fait mention civique au procès-verbal et que son comité de correspondance reste chargé de faire connaître à la Convention ce trait de vertu qui secourt l'humanité »

(Club de Lorient, don de 60 sols d'une veuve et de sa fille, 1^{er} thermidor an II).

« le président a déposé sur le bureau une croix en or et deux en argent présentées par les citoyennes Houssaie et Fse Mahé qui en font hommage à la déesse de la Raison pour la destruction du fanatisme, se trouvant suffisamment parées de leurs cocardes tricolores »

(Club de Quintin, 28 pluviôse an II)

« on dépose sur le bureau un don de cent et quelques livres des citoyennes qui font les matelots dans le port, un autre de trente et quelques livres des ouvrières de la brigade de la citoyenne Barbier et un autre de 50 et quelques livres de celles qui travaillent aux chemises »

Club de Lorient, 21 ventôse an II

« Plusieurs citoyennes, animées du zèle le plus ardent pour le succès de la République, ont offert leur travail pour les habillements de nos braves défenseurs. La citoyenne Charlotte Loisel, lingère, s'est proposée de donner deux jours de travail par semaine ; la c^{ne} Jourdan a fait les mêmes offres [...] la c^{ne} Bertrand L'ainé a offert de travaillé tous les jours »

Club de Saint-Malo, quiniti, 2nde décade de l'an II

« le président a déposé sur le bureau un christ d'argent envoyé par la citoyenne Laurence Mahé bien aise de se défaire de ce hochet en faveur de nos frères d'armes et pour la destruction de cet objet de fanatisme »

(Club de Quintin, le 25 pluviôse an II)

Paroles et gestes des «habituées des tribunes »

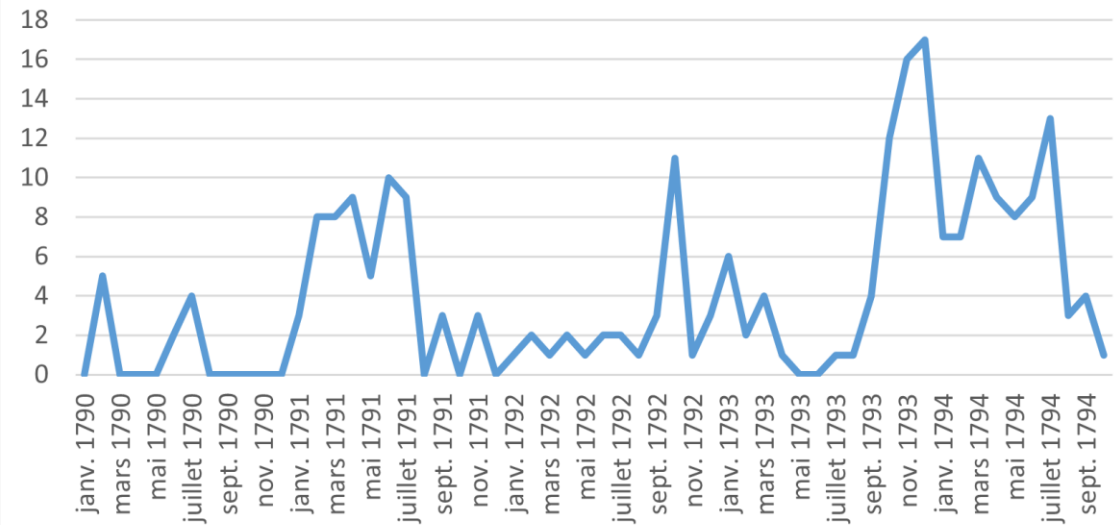
PROFESSIONS DE FOI PATRIOTIQUES
SERMENTS,
discours, adresses

DONNER
Dons patriotiques,
quêtes pour les
indigents,
Contribution au
Comité de
bienfaisance

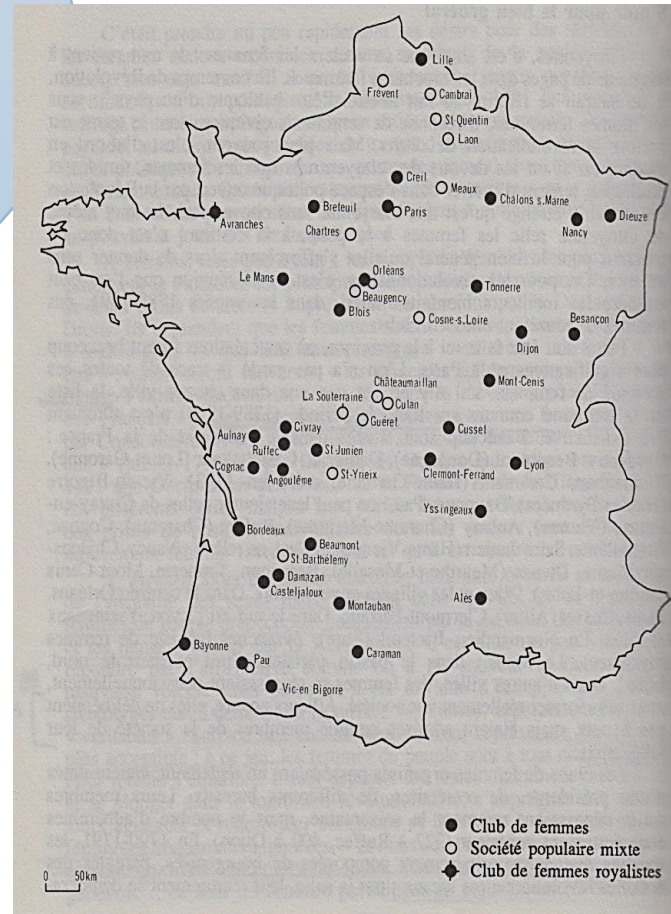
PROPOSER & DEMANDER :
Pour des instituteurs
patriotes, contre les
prêtres réfractaires,
pour résoudre des
situations matérielles
difficiles

CÉLÉBRER
Préparation des fêtes ;
Confection de drapeaux
pour les gardes
nationaux et soldats +
dans les cortèges

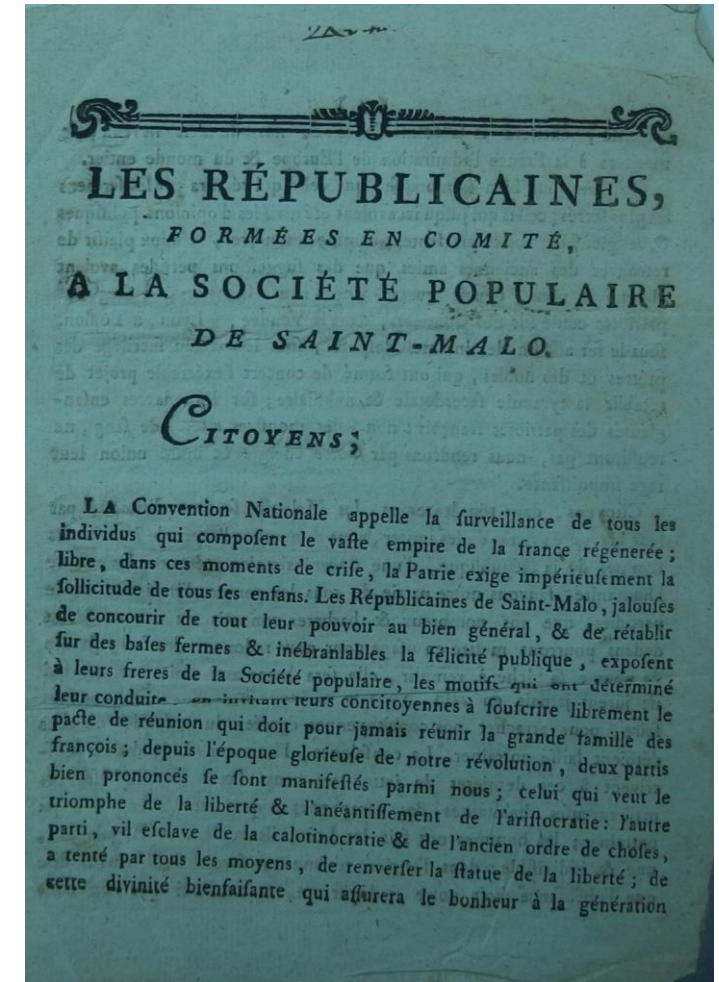
Distribution temporelle des interventions féminines dans la sphère civique
(collectées dans le corpus de l'enquête : registres des clubs, délibérations municipales, presse régionale, Archives parlementaires)



Une région sans clubs mixtes ni clubs de femmes ?

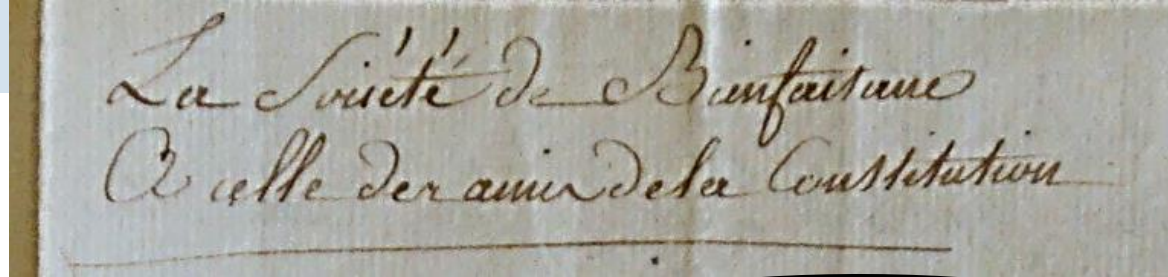


Clubs de femmes et clubs mixtes en France (1789-1793).
Source : Dominique GODINEAU, *Les citoyennes tricoteuses, Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1988, p. 114.



ADIV, 45 J 144, octobre 1793.

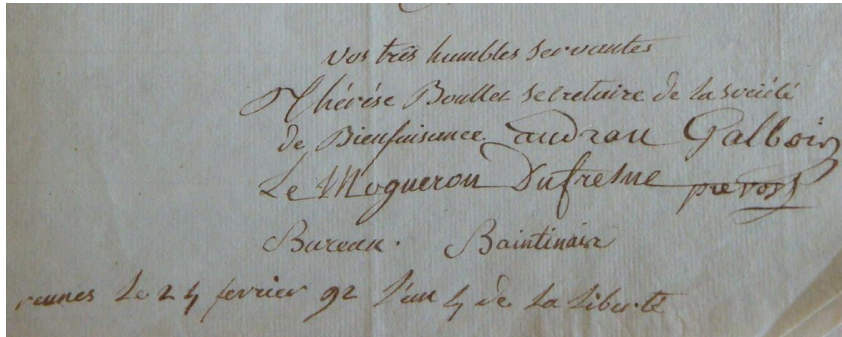
Les sociétés de bienfaisance féminine sont-elles des clubs de femmes ?



La Société de Bienfaisance
Celle des amis de la Constitution



Serge BONIN, Claude LANGLOIS, Jean BOUTIER, Philippe BOUTRY, (dir.), *Atlas de la Révolution française*, t. 6, *Les sociétés politiques*, Paris, Éd. de l'École des hautes études sociales, 1992, p. 66



Nos très humbles servantes
Thérèse Bonnet secrétaire de la société
de Bienfaisance André Galbois
Le Moignon Sufreine
Bureau. Baintinaia
Rennes le 24 février 92 Ann 4 de la liberté

Arch. mun. Rennes, I 74, lettre adressée par la Société de bienfaisance de Rennes à la société des Amis de la Constitution, 24 février 1792

« citoyennes du bureau de bienfaisance formé au sein de la société patriotique de cette ville »

(octobre 1792)

2 mars 1794, les « citoyennes de la société du bureau de bienfaisance » se demandent si elles sont concernées par le décret sur la suppression des clubs de femmes.

« J'oubliais de vous dire que le pamphlet me signale comme un « président de clubs révolutionnaires ». L'éditeur de Rennes a cru devoir corriger cette calomnie ; il a mis en marge : « Non : il n'a présidé aucun club homicide ; il présidait seulement à Rennes celui des femmes ». Il y eut à Rennes jusqu'aux jours des grands crimes une assemblée de charité composée de femmes respectables, à laquelle j'assistais quelquefois. Et c'est un motif de me calomnier ».

Lettre de Le Coz à Grégoire, 30 mars 1797, citée dans : *Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine publiée pour la Société d'Histoire contemporaine par le P. Roussel de l'Oratoire*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1900, p. 237.

Adresse de la femme d'un officier municipal de la ville de Lanion, souscrite de plusieurs autres, demandant que les femmes soient admises à la prestation du serment civique.

L'Assemblée ordonne l'impression de la lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le Président,

On ne dit pas un seul mot des femmes dans la

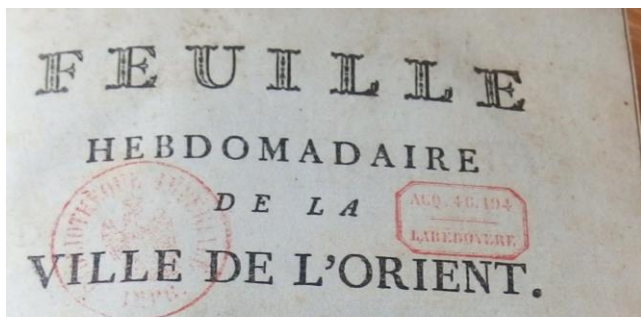
constitution, 'et j'avoue qu'elles ne sauraient se mêler des affaires publiques ; cependant les mères de famille peuvent et doivent être citoyennes : quelle sera celle qui n'imitera l'exemple de notre reine, qui a promis d'élever son auguste fils dans les principes de la nouvelle constitution ? Pénétrée, affectée de cette déclaration patriotique, mère de dix enfants et nourrice du plus jeune, je les ai rassemblés autour de moi et là, en présence de leur aïeule, de leur père, de Dieu, de les élever dans les principes de la nouvelle constitution. Ma fille aînée, qui est également mère, le

Des Citoyennes bretonnes timorées ?

la pré... il est... mais l'Assemblée... navire à lui donner... qu'un commun à tous... membre des communes bretonnes.

« Je suis avec un profond respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissante servante,

» Signé : BRIGENT BAUDOIN; pour adhésion et présence, BERNARD BRIGENT, BAUDOIN GRIMAUULT ».



Motion d'une bonne Patriote de l'Orient, aux Dames & Demoiselles de cette Ville.

MESDAMES & CONCITOYENNES,

Le beau jour de la Fête-Patriotique approche. Serons-nous simples spectatrices de cette auguste cérémonie ? S'il est important d'attacher par la sainteté du serment, à la nouvelle Constitution française, le sexe fort, afin qu'il en soit le zélé défenseur, il n'est pas moins intéressant, pour la Patrie, que les compagnes des guerriers patriotes & leurs filles, premières institutrices des races futures, soient pénétrées des mêmes sentimens, & tenues dans les mêmes liens, afin de coopérer efficacement avec eux à l'éducation de leur postérité. Je vous invite donc, Mesdames, à solliciter, auprès de M. le Maire & de MM. les Officiers Municipaux, notre admission à prêter le Serment-Civique le 14 Juillet prochain. Notre sexe a déjà obtenu cette justice dans différentes villes du Royaume, ainsi que divers papiers-nouvelles nous l'apprennent.

Extrait de la première lettre ouverte signée « J-F G.G », Feuille hebdomadaire de la ville de Lorient, le 30 juin 1790 - BnF, 8-LC11-482 (BIS)

Archives parlementaires, t. 12, p. 402, séance du lundi 29 mars 1790

« On a attaqué mon sexe, je dois le défendre et je vous prouverai que nous n'avons jamais cédé en patriotisme à ce que vous appelez toujours nos chefs ; et que si les exemples en sont rares, on ne doit en attribuer la cause qu'à l'asservissement dans lequel on nous a toujours tenues.» **Extrait de la lettre signée „AD“ ou „avocate des femmes“**

Feuille hebdomadaire de Lorient, juillet 1790

EXTRAIT du registre des délibérations de la société des amis de la constitution, établie à Brest.

On a annoncé l'arrivée des citoyennes qui avoient précédemment demandé à venir faire leur profession de foi dans le sein de la société des amis de la constitution. Aussitôt m. le président a invité plusieurs membres qu'il avoit désignés, à se joindre à mm. les officiers de police, pour aller les recevoir. Elles ont été introduites, aux applaudissemens de l'assemblée : l'une d'elles, madame Pradier, a dit :

Messieurs,

« On a souvent élevé des doutes sur notre patriotisme : il se peut que quelques personnes de notre sexe, plus inconséquentes que mal intentionnées, aient donné lieu à ces soupçons. Nous ne sommes ici ni pour scruter, ni pour condamner, ni pour justifier leur conduite; mais justement affligées d'un reproche que l'opinion publique accrédirait à notre honte, si nous ne nous empressions à le détruire; également jalouses de prouver notre attachement pour une constitution qui ne peut qu'en noblir notre existence, puisqu'elle brise les fers honteux de ceux que la nature a établis nos amis, nos soutiens & nos protecteurs inséparables; nous venons vous prier de recevoir & nos sermens & les témoignages de notre aversion pour tous les ennemis de la liberté & de l'égalité.

« Nous savons que notre sort est tellement lié à celui de nos pères, de nos époux & de nos enfants, qu'ils ne peuvent être heureux ou malheureux, libres ou esclaves, sans que

Journal des départements, districts et municipalités de la ci-dev. Province de Bretagne et des Amis de la Constitution, n°245, 26 avril 1791.

1/ Entrer en Révolution : une expérience tangible pour les Bretonnes ?

2/ Quelles pratiques politiques pour les citoyennes révolutionnaires ?

3/ Citoyennes loin des clubs : quels terrains, quelle mobilisation, quelle citoyenneté ?

4/ L'impact de la révolution dans la région de Rennes

Principales Sources

- ⇒ **Procédures judiciaires (tribunaux de district)**
- ⇒ **Comités de surveillances (Rennes, Redon, Lannion...)**
- ⇒ **Pétitions adressées aux représentants du peuple auprès des Côtes de Brest**
- ⇒ **Correspondance de l'émigré de Gouvello à sa femme Émilie Picot de Dampierre (région d'Auray)**

Prise en compte de formes de participation de « faible intensité » : paroissiennes en position de plaignantes, veuves de défenseurs de la patrie, parentes d'émigrés...

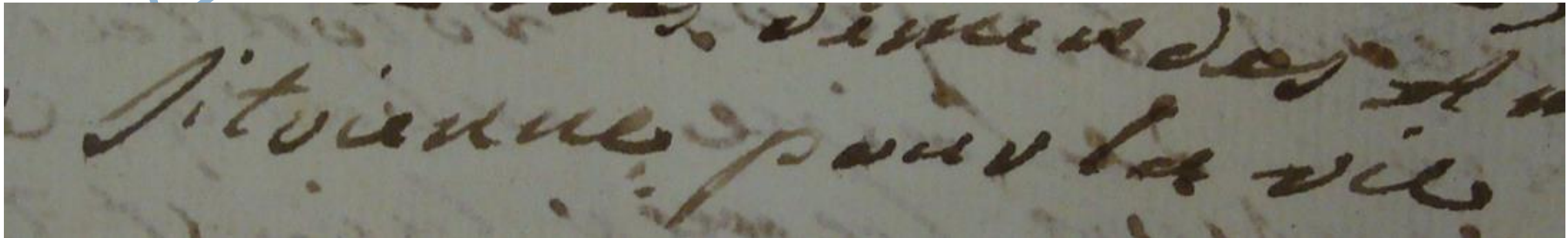
Les citoyennes loin des clubs, Des paroles saisies au vol : l'impossible récit ?

« il lui a demandé si elle étoit de la nation. Répondu qu'oui ; il lui a défendu d'aller à la messe ni à confesse des prêtres jureurs »

Marcillé-Raoul, Ille-et-Vilaine, avril 1792, témoignage de Marie Amiste,

« si vous n'étiez point aussi aristocrate, nous viverions comme de bons citoyens, nous serions tous amis ».
Sainte Villalon, 24 ans, Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), août 1791

« Citoyenne, vous voulez abattre la religion et nous voulons la relever »
Loudéac, Côtes-du-Nord, août 1792, témoignage d'une « ménagère » de 60 ans sur les propos tenus par un révolté.



Pétition de la citoyenne Boicot, épouse de marin, au représentant du peuple auprès des Côtes de Brest, 19 messidor an II

Citoyennes invoquant leurs droits

« que l'assemblée nationale ayant décrété l'égalité, elles ne se laisseroient pas mourir de faim, tant qu'il y aura du pain chez leurs voisins, qu'elles iroient y en prendre »

Propos de marchandes coquetières contestant des réquisitions de grains, rapportés par l'agent national de Créhen (Côtes-du-Nord), thermidor an II.

« j'ai deux garçons, et aussitôt qu'il seront en état de servir ils feront des défenseurs à la patrie aussi zélés qu'étoit leur défunt père, je les élève dans les principes de bon citoyen mais j'ai la douleur de les voir manquer de pain et la cherté des denrées de première nécessité me fait désespérer de pouvoir leur en procurer et nous serons obligés de mourir de misère si la patrie ne vient point à notre secours en me faisant participer ainsi que mes orphelins dans les secours que l'on accorde aux veuves et enfants des défenseurs de la patrie. Personne n'en a plus de besoin que moi »

Pétition d'une veuve de marin de l'île de Bréhat aux représentants en mission à Brest (signée laborieusement de sa main mais écrite par un tiers)

« Je ne demandais que les secours que la loi m'accorde [...] Je m'en tins toujours à dire à l'agent national que s'il ne vouloit pas signer le rôle il ne pourroit se dispenser de me signer son refus [...] qu'elle ne lui a point tenu de propos injurieux, qu'elle s'est bornée à lui demander les secours accordés aux défenseurs de la patrie »
Filandière à Pléneuf (Côtes-du-Nord), an V. Interrogée devant le tribunal correctionnel pour outrages aux autorités municipales

Des paroissiennes citoyennes ? Orchestrer ou signer des pétitions religieuses

marquise ronsar
m. l'angevin p. Le due Guyot Jean
Rene Guyot Marie Guyot
Jean primate
Jeanne Guyot
Marie primat
Jeanne loapre Jeanne mari bouille
S. fontaine anne jouan fontaine
p. nichard Perrin sego ilien. Allen
Guillaume oriere i. trunier
Jeanne Josse Pierre Boucan Jean Jambou
G. Jambou Blubert Jean Guyot
G. Brear m. primat p. madame
Anne lafourre G. Masson

Thorigné, 6 brumaire an V

Le 17 frimaire l'an cinquieme de la
Republique française
Revue de François
Mathieu de Jean Marie
François
T. BRUNET Jean bertou
I. BIGOT p. DAUVERNE Jean bertou
jeune Marie trop tard se passion
Louis Boussin Jean Derou
anne chachard jeune garçon
anne Gauthier René garçon
Gilette auvray GATON
P. PEARLOIGIULIENE Claude
Joseph Rodon Julien lement
Marguerite andré
MATHIE FAUCHOU
Julien lement fils
angelique Marie enroul
marie charlotte enroul
Sophie duhemie Jean coustou

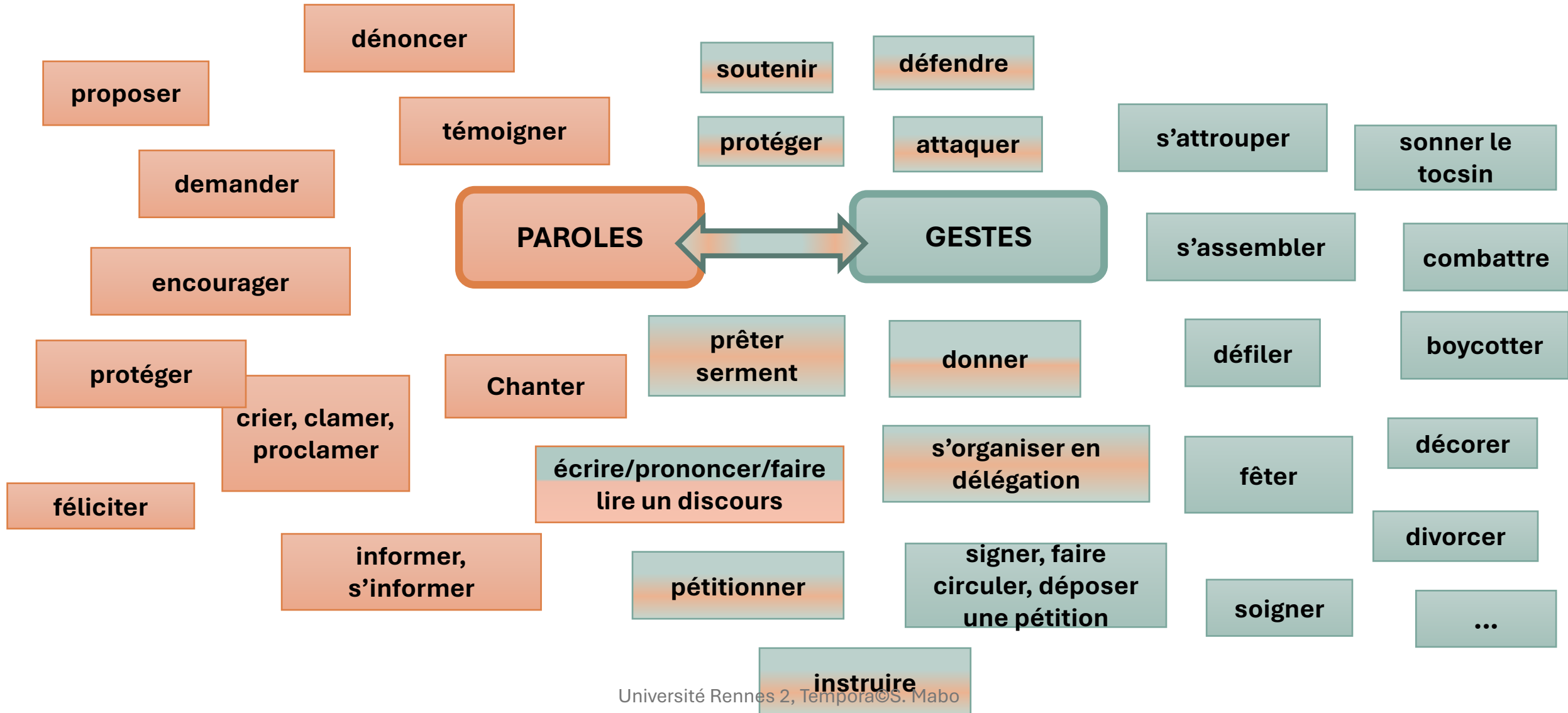
Bazouges-La-Pérouse, 17 frimaire an V, (7 déc. 96), 19H/13F ADIV, L 1006

jeanne racher Jean morin Jeanne morin
georges Tessier Perrine Laigne Jean gandon
Jean gandon fils Julien gandon Pierre gandon
pierre Denis Marie Rocher Polaire du boisqueneu
Anne Marie du boisqueneu Sainte Guyot
Marie miot Jeanne gandon Jean Ferron
J. Jolot michel Gauthier andré brissier
Pierre Luffe
Jean Joubert REPESE Marie Guerin
Tronc BMOFON I. Connel y du Jean Rou
S. GAUGENDE P. G. B. M. O. A. I. J. F. L.
Renée Chastin
François de la Roche
Jeanne Joubert Jeanne Glanoe
S. M. H. J. P. S. T. A. K. D. P. N. G. B. N. F.
S. V. A. N. I. E. Y. Pierre recoutard
Laise Boiesin Guy Vallee Christophe de barbe
P. O. P. M. E. D. E. T. M. B. A. R. B. E. D. E. T. P. A. N. P. P. O. N.
Juristet Jean remout
Perrine Colin F. G. O. U. B. I. A. C. H. Y. S. E. L. L. E. M. E. N. T.
P. P. A. T. I. S. I. R. E. P. O. S. E. R. I. M. I. C. H. E. L. C. O. N. N. E. L. C. A. N. T. I. E.
Perrine Coulon Jean Coulon George seot
P. B. O. U. B. O. N. D. I. N. E. P. O. L. L. E. D. U. L. O. U. I. S. E. V.
J. L. I. E. N. T. A. N. K. E. T. M. A. G. U. E. P. I. N.
angelique medare
Paulonne Chesouchrie

Gosné, 20 frimaire an V (82H/41F), ADIV, L 1006

Gosné, 20 frimaire an V (55H/22F). ADIV, L 1006

Des paroles et des gestes : récit décousu de la participation à la dynamique politique



Principales Sources

- ⇒ Corpus d'une soixantaine de révoltes religieuses
- ⇒ Corpus d'une soixantaine d'affaires de « recel de prêtres » de 1793 à 1798
- ⇒ Procédures judiciaires (tribunaux de district et tribunaux criminels)
- ⇒ Comités de surveillances (Rennes, Redon, Lannion...)
- ⇒ Pétitions de paroissien·nes adressées aux autorités locales.
- ⇒ Martyrologes du début du XIX^e siècle

Citoyennes
n des clubs :
els terrains,
quelle
obilisation,
quelle
toyenneté ?

4/ « Fanatiques »
contre-
révolutionnaires ?
rapports de genre
dans les luttes
religieuses

5/ Chouannes ?
Engagements
féminins dans les
luttes armées de
la Contre-
Révolution

⇒ Des premières révoltes religieuses
ouvertes de la fin 1790 au culte
clandestin sous le Directoire

La figure de la dévote : « les femmes surtout » défendent les prêtres réfractaires

« *Des femmes imbéciles et séduites* »

« *calotinocrates femelles* »

« *le peuple stupide de cette paroisse et surtout les femmes* »

« *femmes imbéciles, semblables aux hiboux qui fuient la lumière* »

Paroles d'administrateurs et de magistrats bretons (1790-1792)

« *un sexe toujours faible qui s'est laissé entraîner aux mauvaises insinuations* »

« *âmes faibles [et] sexe dévot* »

« *cinq cents folles [formant un] sanédren femelle* »

« *l'exaltation s'empara de toutes les têtes, les femmes surtout la portèrent jusqu'à la démence* »

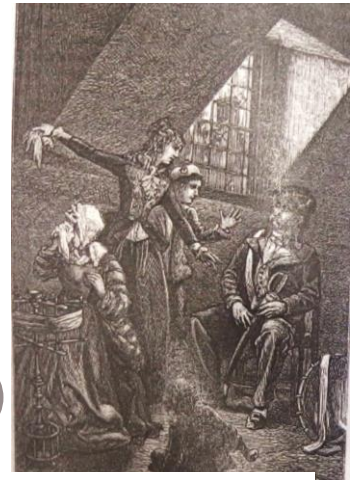
« *des femmes dont la tête s'exalte facilement* »

Les prêtres réfractaires « *n'opèrent que sur des têtes organisées à peu près comme la leur* »

Jules Michelet sur les Vendéennes

« La femme, c'est la maison, mais c'est tout autant l'église et le confessionnal. Cette sombre armoire de chêne, où la femme, à genoux, parmi les larmes et les prières, reçoit, renvoie, plus ardente, l'étincelle fanatique, est le vrai foyer de la guerre civile » [...] Dans la Vendée, dans une grande partie de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne, la femme l'emporta, la femme et le prêtre étroitement unis »

Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Paris, 7 tomes, 1847-1853, tome IV, p. 282-289.



« *Le meilleur républicain se trouvait avoir chez lui la Contre-Révolution* »
Dessin de Daniel Vierge, dans Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Le Vasseur, s.d., p. 214.

Principales Sources

- ⇒ **Procédures des tribunaux criminels de département & du tribunal révolutionnaire de Paris** -> corpus de 110 femmes poursuivies pour chouannerie (recel d'armes, dépôts de correspondance, hébergement de déserteurs ou de chouans, commissions aux chouans...)
- ⇒ **Comités de surveillance**
- ⇒ **Dossiers de pension de la Restauration**
Corpus de 287 femmes pensionnées sur la liste civile (42) ou demandeuses en 1824-1825 pour leur propre engagement (245).
- ⇒ **Mémoires d'anciens chouans et émigrés**

citoyennes
des clubs :
les terrains,
quelle
mobilisation,
quelle
croyenneté?

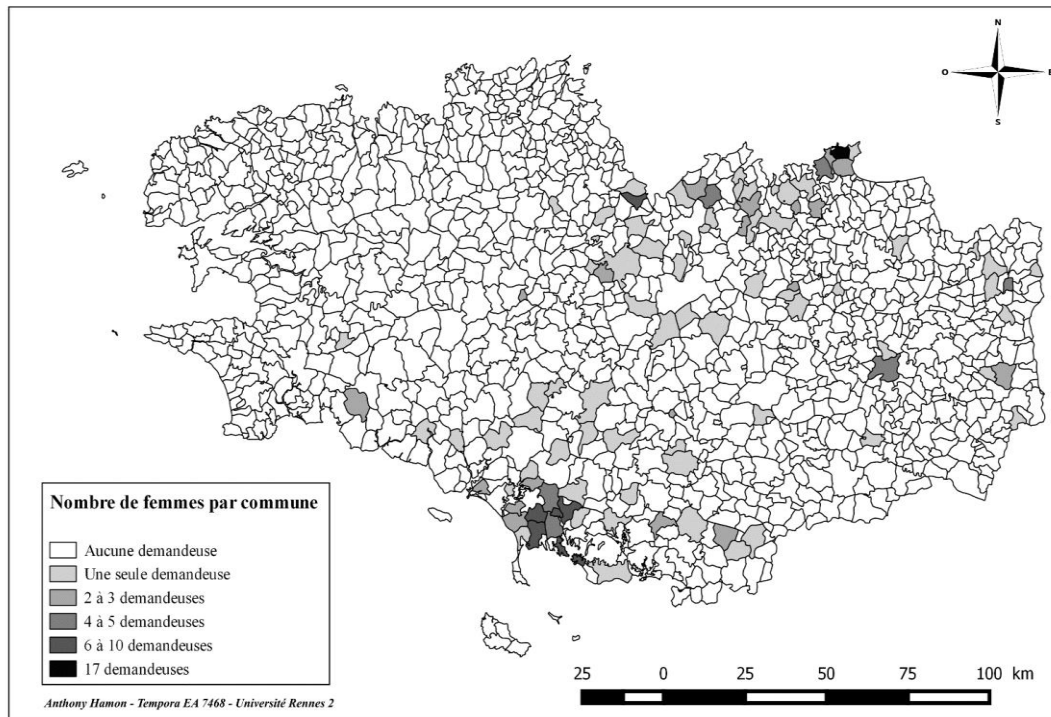
4/ « Fanatiques »
contre-
révolutionnaires ?
rapports de genre
dans les luttes
religieuses

5/ Chouannes :
Engagements
féminins dans les
luttes armées de
la Contre-
Révolution

Qui sont les actrices de la Contre-Révolution, de la conspiration de La Rouërie à la chouannerie ? Figures, portrait de groupes, modes d'action, reconstructions sous la Restauration.

Les chouannes au croisement de deux corpus de sources

Les demandeuses de pension pour services rendus dans le cadre des ordonnances royales de 1824 et de 1827



Le milieu social des inculpées pour chouannerie et des demandeuses de pension

	Inculpées pour chouannerie (110)	Demandeuses de pension (224 dont 118 dont l'état est connu pour 1825)
Fermière / cultivatrice / ménagère	19	51
Journalière	5	16
Domestique	16	7
Fileuse et autres métiers dans le textile	21	14
Artisanat hors textile	2	4
Commerce	6	10
Institutrice	0	2
Milieu de la mer (filles ou épouses de marins ou pêcheurs).	0	4
Milieu bourgeois (rente foncière, profession libérale de l'époux)	7	8
Nobles	19	2
Religieuse	1	0
Non renseigné	14	106

*État de Service dans l'Armée Royale de Bretagne de Perrine Cauzic
Née à la Commune d'Arzon, le 9. Septembre 1766.*

<i>Generaux</i> sous les quels ille a Servi	<i>Grades</i>	<i>Dates</i> de l'admission dans les Brigades.	<i>Durée</i> du Service		<i>affaires particulieres</i> dans les quelles ille s'est trouvée	<i>Blessures</i> receues	<i>Observations</i>
			<i>Orde</i>	<i>Années</i>			
<i>Trintinac</i>	<i>femme</i>	<i>1795</i>	<i>durant les</i>				<i>afin d'aller correspondre à l'abbé de No Charles de la G. ne George s'adit al d'arriver que l. de la de la de 9^{me} au 10^{me} d'anglais d'attacher d'arriver C'est en mil sept cent quatre vingt quinze, cette personne a été d' d'autres services d'aller d'arriver En alimentant, d'arriver chez elle d'arriver les personnes d'arriver à la correspondance établie d'arriver d'arriver. à en 3 mois d'arriver pour son d'arriver d'arriver.</i>
<i>George Ladoual</i>		<i>1799.</i>	<i>Campagne</i>		<i>à la correspondance</i>	<i>Sept exposé mille fois en service.</i>	

*Les soussignés Certifient que la dénommée ci dessus est entrée au Service dans le service de l'Armée 1795,
et s'est vu d'arriver véritable, qu'elle a cessé le même Service qu'elle a fait de et d'arriver de ception des affaires*

Arzon, le 17 Octobre 1827.

*Caurenen
ancien Chef de B^{ou}
Commissaire général
des Supplis tantes au 1815
Chevalier de St Louis*

*le Chef de Bataillon
Revocé de St Louis
et de la Région d'arriver*

*Lardel
Chef de Bataillon*

*Audran
Chef de St Louis
ancien Chef de B^{ou}*

État de service de Perrine Cauzic, établi par d'anciens officiers de la Chouannerie

L'ordonnance du 29 décembre 1824 ouvre la reconnaissance des engagements dans les guerres contre-révolutionnaires aux non militaires : une opportunité pour les femmes

Certificat
pour
Marie Jeanne
Perré.

Je, soussigné, ancien Colonel de l'Armée Catholique et
royale de Vendée, ayant commandé la Division de
Dol et du Ch. Poulx, intermédiaire de la Couronne avec
des Princes Français exilés en Armée des Départements
de l'Ouest, Chef de bataillon en retraite, Certifie que
d'après la notoriété publique et sur le témoignage
particulier de royalistes respectables, Marie Jeanne
Perré, âgée de 58 ans, native de l'Arxème et domiciliée de
St. Méloir des Ondes, a rendu les plus grands services à la
cause sacrée de l'Etat et de la Nation; que sa maison fut
toujours ouverte aux Princes, aux Ecclésiastiques et
à tous les malheureux que la tyrannie révolutionnaire
poursuivait. Quelle conduisit et servit de guide à plusieurs
fugitifs; qu'en 1797 sa maison servit publiquement de
lieu de retraite pour faire faire la première communion
aux enfants de St. Méloir et des paroisses voisines; que
devoûment public fait de signal de persécution quel complot
police exerça contre cette malheureuse femme dont la Mère fut
incarcérée pendant deux mois; qu'enfin, par suite de
l'indignation qu'elle éprouva, elle devint réduite dans un état
qui approche beaucoup de l'indigence; elle mérite de
participer aux secours que S. M. accorde à ceux qui se
sont dévoués pour l'auguste dynastie des Bourbons.
Donné à St. Colomb le 10 juillet 1825.

Dufour

Je soussigné, capitaine de Chasseurs de St. Louis
présent Certifie dans son contenu, en ce qui
procure par faite immunité.
A Colomb le 10 juillet 1825.
Ch. Victor de Collas vicaire Baronnais
Ch. de St Louis, de l'Arxème en retraite

qu'on pour nous avoir pour approbation des signatures
et d'après l'opinion qui doit être de ces Messieurs et
Commissaires de la Baronnais en arrivant à Saint
Colomb le 10 juillet 1825

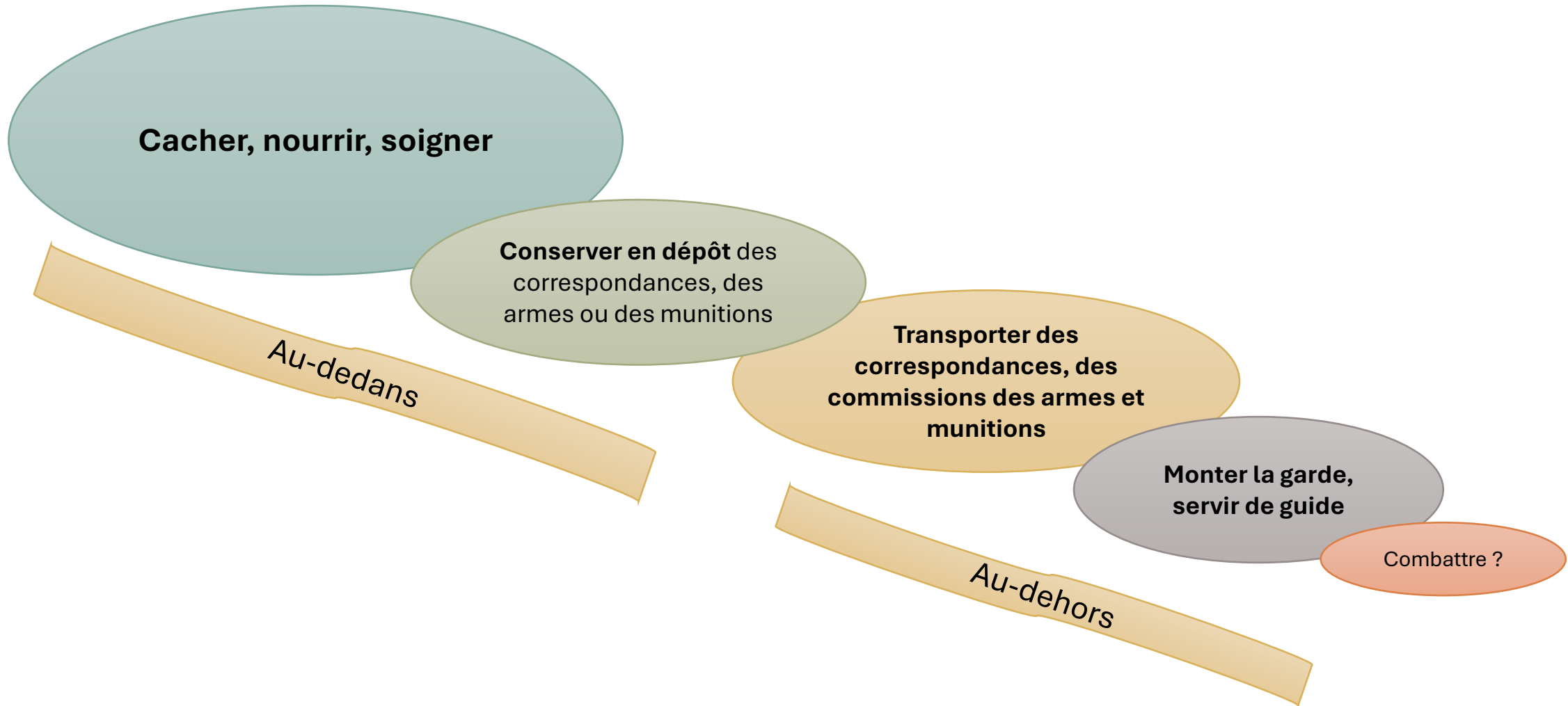


Exemple d'acte de notoriété attestant de services féminins dans la chouannerie

Le colonel Dufour
 « certifie que d'après la notoriété publique et sur le témoignage particulier de royalistes respectables [...] qu'elle conduisit et servit de guide à plusieurs fugitifs, qu'en 1797 sa maison servit publiquement de lieu de retraite pour faire faire la première communion aux enfants de Saint-Méloir et des paroisses voisines... »

acte de notoriété pour Marie Jeanne Perré, établi par le Colonel Dufour et certifié par Victor Collas de la Baronnais (officiers de la chouannerie)

Les « ménagères de la chouannerie »



Citoyennes ou rebelles

Des Bretonnes dans la Révolution française

Solenn Mabo

Préface de Dominique Godineau



PUR

Toutes citoyennes & des citoyennetés ?

- Par la participation aux sociabilités révolutionnaires
- Par la lutte contre les « ennemis de la Révolution »
- Par la reconnaissance des citoyens Par le dialogue entretenu avec les autorités sur des bases renouvelées (référence aux droits, pétitions comme levier de démocratisation de l'expression politique)

À considérer « à parts égales » : évaluer les interventions des Bretonnes à la mesure de leur champ de possibles, en tant que femmes et dans le contexte breton.

Une fenêtre sur les moins visibles propre à réévaluer la trajectoire politique régionale ?